

Décision n° 2025-1576
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 30 juillet 2025
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d’utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER
Directeur de la direction mobile et innovation

Annexe à la décision n° 2025-1576
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 30 juillet 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501183	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE SAS	75 PARIS 18	1 VHF
198802711	AJACCIO BETON	20 AFA	2 VHF
199400615	AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESS DES ADULTES	73 CHAMBERY	1 VHF
199703515	GEOMEST	57 ST AVOLD	2 UHF
200200447	MONNERET FORMATION	75 PARIS 17	3 UHF
200301955	SKI CLUB VINAY	38 COGNIN LES GORGES	1 VHF
201201220	SAINT MAMET	30 VAUVERT	3 UHF
201400303	SOCIETE D'EXPLOITATION GERVASON	38 PONTCHARRA	1 VHF
201801010	AVENIR SPORTIF DE BEZIERS	34 VILLENEUVE LES BEZIERS	1 UHF
202001469	A.P.S. I	67 STRASBOURG	1 UHF
202001810	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 CHATENAY MALABRY	1 UHF
202102490	RADIO-SERVICE PLUS	75 PARIS	2 UHF
202102491	RADIO-SERVICE PLUS	75 PARIS	6 UHF
202300308	FAYAT BATIMENT	75 PARIS 5	2 UHF
202300428	P2S SECURITE PRIVEE	33 SAINT MEDARD EN JALLES	3 UHF
202301256	SCHNEIDER ELECTRIC MANUFACTURING BOURGUEBUS	14 BOURGUEBUS	1 UHF
202303475	FAYAT BATIMENT	75 PARIS 4	1 UHF
202400600	REGION ILE DE FRANCE	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
202401276	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 NANTES	1 UHF
202402317	GCC	12 LA CAVALERIE	1 UHF
202501555	CHAFADOU PRODUCTIONS	06 NICE	1 UHF